



## MAIRIE DE PECY

CONSEIL MUNICIPAL DU 12/04/2021 – 19h30  
COMPTE RENDU SUCCINCT

Département Seine et Marne 77

2A rue du Prieuré : 77970 Pécy  
Tel : 01 64 01 52 10  
commune-de-pecy35@orange.fr

Présents : Messieurs B GAINAND, R SCALIA, A RODRIGUES, P JOLY  
Messieurs E BOYER, C.A. CARON de FROMENTEL, C DESPLATS, G VERCRUYSSSE, P WEHRLÉ  
Mesdames L DE BRITO, P MARTINEL, V TOUSCH, F TROISVALLETS

Absents excusés : Mmes S NAUSSY (pouvoir à B GAINAND), S REGUEME (pouvoir à R SCALIA)

Secrétaire : Valérie TOUSCH

Ordre du Jour :

### ◇ FINANCES / Sce général

Approbation du compte de gestion 2020  
Vote du compte administratif 2020  
Affectation du résultat 2020  
Vote des subventions communales 2021  
Fixation des taux d'imposition 2021  
Vote du budget primitif 2021

### ◇ FINANCES / Sce Eau et Assainissement

Approbation du compte de gestion 2020  
Vote du compte administratif 2020  
Affectation du résultat 2020  
Vote du budget primitif 2021

*Avant d'aborder les sujets inscrits à l'ordre du jour de la convocation reçue, M le Maire, président de séance, sollicite :  
Ajouts de décisions portant :*

- Attribution par la CC du Val Briard de compensation provisoire pour 2021
- Provision pour créances douteuses
- Emprunt pour le financement de l'acquisition d'un camion et d'un broyeur
- 

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 15. voix pour, 00 voix contre, 00 abstentions.  
Approuve les ajouts ; ces sujets seront abordés.**

**Après échange et délibération, les membres présents et représentés du conseil municipal, à l'unanimité**

**APPROUVENT**

- Service Général – Comptabilité M14  
→ le compte de gestion de l'exercice 2010 tenu par le receveur municipal
- Service Eau et Assainissement – Comptabilité M49  
→ le compte de gestion de l'exercice 2020 tenu par le receveur municipal

→ Concernant la CC du Val Briard, les montants provisoires des attributions de compensation 2021 comme suit :

Communes	Attribution de compensation provisoire 2021
Bernay-Vilbert	121 866,00 €
Châtres	72 141,00 €
Courpalay	135 641,00 €
Courtomer	108 499,00 €
Crèvecoeur en Brie	34 398,22 €
Favières	13 711,00 €
Fontenay Trésigny	1 482 787,00 €
La Chapelle Iger	16 333,00 €
La Houssaye en Brie	322 848,12 €
Le Plessis Feu Aussous	77 979,20 €
Les Chapelles Bourbon	45 400,68 €
Liverdy en Brie	128 466,55 €
Lumigny-Nesles-Ormeaux	184 275,10 €
Marles en Brie	173 290,92 €
Mortcerf	212 921,00 €
Neufmoutiers en Brie	89 073,50 €
<b>Pécy</b>	<b>179 562,00 €</b>
Presles en Brie	542 731,80 €
Rozay en Brie	602 423,50 €
Vaudoy-en-Brie	92 620,61 €
Voinsles	70 685,40 €

→ le projet d'achat d'un camion benne et d'un broyeur et leur financement par l'établissement d'un prêt auprès du Crédit Agricole aux caractéristique suivant :

- Montant : 38 000€
- Durée : 5 ans
- Périodicité : Trimestrielle
- Taux : 0,41 %
- Amortissement : échéances constantes.
- Frais : 100,00 €.

**DECIDENT les reprises de résultats de l'exercice 2020 comme suit :**

- Service Général – Comptabilité M14  
→ Affectation, à la section investissement, la somme s'élevant à 754 565,00 € (compte d'affectation R 1068)
- Service Assainissement – Comptabilité M49  
→ Maintient, à la section exploitation, son excédent, s'élevant à 97 223,06 €

**DECIDENT**

→ les taux communaux des taxes comme suit : TFb 14,37 % (\*); TFnb 33,94 %

(\*) Pour compenser à l'euro près et de manière dynamique la perte de produit de la taxe d'habitation, la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties est transférée à la commune. Cela se traduit par la somme du taux communal 2020 (14,37 %) et du taux départemental (18 %) de TFPB de 2020. Une reconduction du seul taux communal 2020 s'apparenterait à une baisse de taux.

→ de constituer une provision pour créances douteuses et ainsi d'inscrire au budget primitif 2021, sur l'imputation budgétaire 6817 du montant annuel du risque encouru, soit 159,36 € correspondant au montant susceptible d'être proposé en admission en non-valeur par le comptable public,

## VOTENT

### • Service Assainissement – Comptabilité M49

→ le budget primitif 2021 qui s'équilibre :

▪ en exploitation	219 233,06 €
▪ en investissement	442 557,36 €

### • Service Général – Comptabilité M14

→ les subventions communales suivantes

Imputation	Organismes ou nom du tiers	Montant
657362	CCAS	3 100 €
6574	Le Grenier 77 (épicerie solidaire)	1 000 €
6574	Association « Les Restos du Cœur »	400 €
6574	Association Jeunes Sapeurs Pompiers	450 €
6574	Foyer Rural de Pécy et Environs	4 500 €
6574	Comité des Fêtes	2 300 €
6574	AMPPA (asso avions)	400 €
6574	ADMR	700 €
6574	ENTRAIDE ET DEPLACEMENTS	500 €

→ le budget primitif 2020 qui s'équilibre, à la somme de,

▪ en section de fonctionnement	683 301,84 €
▪ en section d'investissement	2 146 521,00 €

## Information apportée à l'assemblée délibérante :

### Décision n° DEC\_2021\_01\_MOD // Décision d'emprunt du maire ayant reçu délégation du conseil municipal

En date du 06 avril 2021, il a été décidé, auprès de la Caisse Régionale Agricole Mutuel Brie Picardie, la souscription d'un emprunt destiné à financer le programme d'investissement portant sur la construction d'une cantine scolaire répondant aux caractéristiques suivantes :

Montant	520 000€
Durée	30 ans
Périodicité	Trimestrielle
Taux	0,98% l'an.
Amortissement	échéances constantes.
Frais	260,00 €.

PECY, le 15 avril 2021

Le Maire, Bruno GAINAND



*(Handwritten signature of Bruno Gainand over the stamp)*